



Délibération 2019-068 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : Musée Letaille – Gratuité pour les participants du Rallye pédestre Village Patrimoine Bullecourt.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire que deux communes de l'intercommunalité bénéficie du label «village patrimoine» compte tenu de leur passé historique. Il s'agit des communes de Bullecourt et de Vaulx Vraucourt.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche a été initiée en 2016 par l'association porteuse du Pays d'Artois. Ces communes adhèrent à l'association nationale des villages patrimoine.

Au titre de cette labellisation, les communes sont invitées à participer chaque année à l'opération « les village patrimoine rentrent en scène ». Il s'agit pour la commune de mettre en place une animation tout public au cours de la période estivale avec pour objectif de valoriser son passé historique mais aussi les éléments du patrimoine qui jalonnent la commune.

Monsieur le Président précise que pour la manifestation de l'été 2019, la commune de Bullecourt conjointement avec l'association du musée Jean & Denise LETAILLE et un groupe d'étudiant de l'université de Cambrai ont souhaité organiser un rallye pédestre autour des événements qui se sont déroulés dans la commune lors de la première guerre mondiale et plus particulièrement autour des de deux batailles de Bullecourt, thème du musée local.

Les participants de ce rallye seront invités à résoudre des énigmes disséminées sur le territoire de la commune et au musée sur les traces de l'enquête fictive non aboutie menée par Druon DECAUDIN, ancien maire de Bullecourt dans les années 1920.

Cette manifestation ludique se déroulera le dimanche 7 juillet 2019, avec un départ à 10h00 et un autre à 15h00, est gratuite et à destination d'un large public du territoire (adultes, enfants). Le parcours dans la commune prévoit deux arrêts au musée.

A ce titre, Monsieur le Président propose d'instaurer une gratuité pour les participants de ce rallye afin de leur permettre de pouvoir répondre aux deux étapes du rallye qui ont été positionnés au musée Letaille.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la gratuité du musée Letaille aux participants du Rallye Pédestre organisé à l'occasion de la manifestation « les Villages Patrimoine rentrent en scène » le 7 juillet 2019.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juin 2019 et transmission
en Préfecture du Pas de Calais.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

